

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU BOOST CAMP

Lors de son inscription au Programme, les Participantes s'engagent à respecter le présent Règlement. Le Programme se déroulera en deux étapes : (i) l'inscription des Participantes à la phase de sélection du Programme et (ii) en cas de sélection, la participation effective de la Participante au Programme.

- I. Inscription et phase de sélection du Programme
 1. Pour pouvoir s'inscrire au Programme les Participantes doivent remplir les conditions suivantes :
 - Être une personne physique de sexe féminin ;
 - Avoir plus de 18 ans ;
 - Pouvoir s'exprimer aisément en français.
 - Être une personne morale dont la gérante remplit les trois critères exposés ci-dessus.
 - Avoir son domicile ou son siège social établi en Belgique.
 - Avoir réalisé au minimum un court métrage, une web série, un documentaire ou un long métrage.
 2. Pour s'inscrire, les Participantes doivent présenter à l'Organisateur et au plus tard pour le 15 décembre 2016, leur Projet en cours de développement. Les Participantes fourniront à l'Organisateur les documents suivants (en français et au format .PDF) par mail à l'adresse contact@leboostcamp.com:
 - Une note d'intention de la candidate (1 page) ;
 - Note d'intention de la production (si pertinent, max 1 page)
 - Synopsis (max 1 page)
 - Un traitement (max. 10 pages) et 2 séquences dialoguées si disponibles
 - Video face caméra « Racontez vous et votre histoire » d'une durée max de 5 minutes
 - Un moodboard visuel ;
 - Le(s) lien(s) des œuvres déjà réalisées par la Participante ;
 - Le CV de la réalisatrice, de la scénariste ou de la productrice ;
 3. Les Participantes s'engagent et garantissent posséder l'ensemble des droits de quelque nature que ce soit sur le Projet présenté à l'Organisateur et s'engagent à pouvoir développer le Projet de façon indépendante sans l'intervention d'un tiers au Programme.
 4. Les Participantes acceptent que toutes les activités du Programme soient effectuées en langue française. Chaque Participante est personnellement responsable de tous les frais de traduction exposés dans les projets / matériels de présentation / films précédents.
 5. Au cours du mois de janvier 2017, l'Organisateur sélectionnera, parmi les Participantes inscrites valablement, éventuellement après rencontre, quatre Participantes qui auront l'opportunité de suivre le Programme.

II. Participation au Programme

1. Les Participantes sélectionnées s'engagent à participer aux 3 (trois) workshops organisés par l'Organisateur et à être disponibles pendant une durée d'un an comme détaillé dans le calendrier provisoire et ce, afin de développer leur Projet.
2. Les Participantes déclarent avoir pleine connaissance du processus complet du Programme et en accepte pleinement son principe. A cet effet, elles s'engagent à coopérer pleinement avec l'Organisateur, les autres Participantes, les experts et les différents intervenants au Programme.
3. Les Participantes mettront à disposition de l'Organisateur tout document et matériel permettant la promotion du Projet et de son profil. Les Participantes autorisent déjà l'Organisateur à communiquer et reproduire ces informations dans toutes les publications et communications relatives au Programme. Si cela s'avérait nécessaire et uniquement à la demande de l'Organisateur, les Participantes acceptent de se participer à des interviews ou des activités de promotion du Programme. Les Participantes autorisent d'ores et déjà l'Organisateur à filmer tout ou partie du Programme.
4. A l'issue du Programme, les Participantes seront amenées à présenter leur Projet sous forme de pitch lors de la cérémonie de clôture organisée par le l'Organisateur devant un panel de professionnels, experts et de partenaires de l'Organisateur. Les partenaires de l'Organisateur choisiront de décerner des prix à un ou plusieurs Projets qu'ils désirent soutenir après le Programme.
 - Casa Kafka Pictures amènera 100% du Tax Shelter du/des Projet(s) choisi(s)
 - Proximus TV accordera au(x) Projet(s) choisi(s) une bourse de 25.000€ pour financer une partie du développement
 - Screen Brussels accordera un prix au(x) Projet(s) valorisant Bruxelles
5. Pour chaque Participante sélectionnée pour la Phase II, les frais de participation au Programme sont fixés à 15.000€ (quinze mille euros). Toutefois, les Participantes ne paieront ce montant qu'à compter de la mise en production de leur Projet (matérialisée par l'engagement des principaux chefs de poste), l'Organisateur reconnaissant que cet événement est hypothétique et pourrait ne jamais advenir, les Participantes n'étant alors redevables d'aucune somme envers l'Organisateur. Par ailleurs, en cas de commercialisation du Projet, le « Boost Camp » sera mentionné au générique de fin du Projet au même titre que les autres partenaires du Projet.
6. Les dépenses engagées par les Participantes dans le cadre Programme (frais de transport, hébergement, repas autre que ceux pris en charge par l'Organisateur) seront exclusivement prises en charge par les Participantes et ne lui seront pas remboursées.